

# Retraites : comment le gouvernement vous trompe...

Le président de la République souhaite proposer une loi dès septembre pour modifier le calcul des retraites en France.

De par un certain nombre de propositions provocantes diffusées par la presse (une solution mixte, qui combinerait l'allongement de la durée de cotisation et le report de l'âge légal de retraite), il s'attend effectivement à « une confrontation rude avec les partenaires sociaux », qui aura « l'avantage de crédibiliser la réforme auprès de son électorat ».

**Il est donc temps de déjouer la tromperie sur laquelle se base le gouvernement en affichant clairement les idées fausses et les vrais enjeux qui se cachent derrière cette future réforme des retraites.**

## 1. Le financement des retraites :

Aujourd'hui, le système actuel des retraites (provenant des cotisations retraites de la sécurité sociale, soit 182 milliards d'€ en 2010) est basé sur la répartition, c'est à dire que les sommes sont immédiatement redistribuées. **Ce sont effectivement les actifs qui travaillent pour les inactifs, les enfants, les chômeurs, les malades et les retraités, et c'est bien ainsi que cette manne financière échappe à toute tentative de spéculation financière.**

La nouvelle recette-miracle avancée par le gouvernement en cours d'année était la création d'un **système de comptes individuels notionnels**, à la mode nordique.

Pour résumer, les sommes cotisées au cours d'une carrière constituent un « capital virtuel » (sous forme de retraite à points, donc ouvert à capitalisation financière !), le montant annuel des pensions étant calculé en divisant cette somme par l'espérance de vie de la génération à laquelle appartient le retraité.

Dans cet esprit, plus on liquide ses droits tardivement, plus la pension est élevée, tout en restant dans un système de répartition, comme aujourd'hui.

Ainsi, avec ce système notionnel, un ouvrier pourrait sans doute toucher (un peu) plus qu'aujourd'hui, mais une caissière, un employé ordinaire ou un cadre moyen toucheraient moins, sauf s'ils décidaient de partir plus tardivement...

Le 7<sup>ème</sup> rapport du COR (Conseil d'Orientation des Retraites) remis le 28 janvier 2010 aux commissions des Affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat (« *Retraites : annuités, points ou comptes notionnels ?* ») recommandait de fait ce système.

Dans le même temps, le système suédois basé sur un tel système par capitalisation, donc placé, annonçait une baisse générale de toutes les retraites de 3% en 2009, du fait de la crise financière... d'où une certaine prudence actuelle

du gouvernement sur cette question, dans un paysage où le pouvoir d'achat des retraités a perdu près de 10% en € constants sur les 10 dernières années !

**Avec un tel système, on sait ce que l'on verse, mais impossible de savoir ce que l'on touchera.**

**Le système de retraites français est-il vraiment en déficit ?**

Voilà la bonne question. C'est en fait sous cet argument d'un système déficitaire, que l'on nous demande aujourd'hui de diminuer les dépenses (les pensions) et de ne pas augmenter les rentrées (les cotisations).

Or on oublie un peu vite que **la retraite est en fait un capital-salaire différé.**

**Alors que nos cotisations ont augmenté depuis 2007** - les agents de l'état cotisent en effet désormais également sur leurs primes (en 2007, 5 milliards d'€ ont été ainsi gagnés en 2 ans au titre du RAFP (régime de retraite additionnelle de la fonction publique) - **il serait justifié de revendiquer une augmentation de ce salaire différé, donc des pensions de retraite...**

De nombreux calculs montrent que si le régime général aux salariés était effectivement en déficit en 2007 (- 4,6 milliards d'€), celui des versement aux non-salariés (artisans, commerçants, exploitants agricoles) était quant à lui excédentaire de 5,5 milliards d'€ (Cf. « [Retraites les 7 contre-vérités](#) »).

**Le gouvernement nous mentait donc** puisque, au final, le solde général des retraites était en réalité globalement à l'équilibre.

Ces « déficits » du régime général s'expliquent plutôt du fait des nombreuses exonérations faites

au patronat, et le chômage massif des jeunes.

Notons par ailleurs que **les analyses prospectives du COR se sont basées sur un taux de chômage à 5%, alors qu'il est aujourd'hui à 10% de la population active.**

**De nombreuses solutions existent pour contrecarrer ces déficits, mais curieusement, le gouvernement ne les étudie jamais :**

- **Inclure les revenus financiers et prélever des cotisations sur l'ensemble des éléments de rémunération actuellement exemptés** (intéressement, primes, épargne salariale, stock options...),
- **Stopper les exonérations de charges patronales** (sur les bas salaires, heures supplémentaires..., qui représentent un manque à gagner de 30,7 milliards d'€ en 2008. Ces sommes, qui doivent être compensées par l'Etat, ne le sont qu'avec retard, et le manque à gagner réel atteint quand même 6 à 8 milliards d'€ Quant au salarié, il paie deux fois : en cotisations (les exonérations ne touchent le plus souvent que la part dite patronale) et en impôts (qui serviront à l'Etat pour reverser aux caisses),
- **Relever les cotisations et élargir leur assiette.**

C'est la bête noire du patronat et du MEDEF. Pourtant une telle modification ne conduirait pas à la catastrophe.

Selon l'Insee, la part des « charges sociales employeurs dans la valeur ajoutée des entreprises non financières » a chuté de 3,7 % en 15 ans.

Cela n'a pas empêché le chômage de rester à un très haut niveau, les investissements de stagner et les exportations françaises de rester anémiques. La différence est allée dans la poche des actionnaires, pour l'essentiel...

Après la seconde guerre mondiale, les grosses industries qui produisaient le plus de richesses étaient celles qui employaient le plus d'ouvriers.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

**Il faut donc que les patrons ne cotisent plus en fonction de la masse salariale, mais en fonction d'un autre paramètre plus proportionnel à la richesse produite par l'entreprise.**

Il faut donc raisonner la taxation des richesses par branche d'activité.

C'est la raison pour laquelle la CGT a notamment proposé de revoir la base de calcul en tenant compte du poids de la masse salariale dans la valeur ajoutée.

Avec la volonté de moduler les cotisations, en fonction de l'emploi et des salaires, et de **pénaliser les entreprises qui font des postes de travail une variable d'ajustement.**

## 2. L'âge de départ à la retraite :

Contrairement aux idées communément véhiculées par les médias et le gouvernement, vouloir **lutter contre le fait de repousser l'âge de la retraite n'est pas un tabou, mais un acte raisonnable.**

D'autres combats passés ont été gagnés de la même façon : les 40 heures, l'interdiction du travail pour les enfants, les congés payés, la sécurité sociale, et ... les retraites !

**Il s'agit aujourd'hui d'établir un vrai rapport de force face au patronat, qui en fait son cheval de bataille.**

Trois vagues successives de réformes (1993, 2003 et 2007) ont déjà entamé nos acquis sans que l'âge légal de départ n'ait été modifié (60 ans).

C'est la durée de cotisations qui a été allongée de 37,5 ans à 40 ans, puis à 41 ans, avant de grimper d'un trimestre tous les ans.

La base de calcul a été modifiée dans le privé, tenant compte des 25 meilleures années au lieu des 10 précédemment.

Au total, en 15 ans, le taux de remplacement (niveau de la retraite par rapport à son salaire) a baissé de 10%. Malgré ces réformes profondes, qui font augmenter le nombre des retraités pauvres (11 % des plus de 65 ans, 50 % des retraités vivent avec une pension inférieure au Smic), les caisses de retraite sont toujours en déficit...

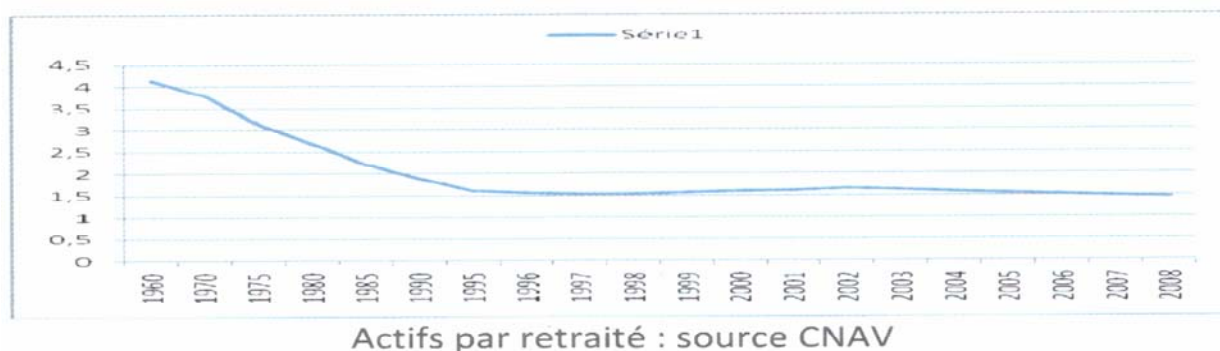
Le Medef considère depuis longtemps que pour

« rééquilibrer » les retraites, il faut « ajouter » aux 41 années de cotisations un report de l'âge légal.

**Le Medef préconise ainsi le passage de 60 à 63,5 ans dès 2012**, arguant que le nombre d'actifs

par retraité ne fait que baisser.

Cela est vrai mais rappelons quand même que ce taux d'actifs par retraités est stable (1,5) depuis quinze ans ...



**De plus, les deux actifs d'aujourd'hui produisent une fois et demi plus que les quatre d'il y a soixante ans** (en raison de la productivité du travail)

Il y a donc tout autant de richesses disponibles pour les retraités, à la seule condition que tous ceux qui devraient être « actifs » puissent l'être.

En effet, ce n'est le cas ni pour les jeunes, qui passent de stages (non rémunérés et sans cotisations) en contrats précaires (sous payés, avec parfois des cotisations patronales réduites), ni pour les plus de 55 ans, massivement touchés

par les plans sociaux (le taux d'emploi des 55-59 ans n'est que 56,3 %), ni pour une part importante des femmes, cantonnées dans des emplois à temps partiel (en décembre 2008, le nombre de personnes à temps partiel souhaitant un travail à temps plein s'élevait à 1,2 million, soit 4,8 % des actifs dont les 3/4 sont des femmes).

**Quand on sait qu'un million d'emplois supplémentaires à plein temps représentent 20 milliards d'€ de cotisations vieillesse de plus en moyenne, LUTTER POUR LE PLEIN EMPLOI POUR TOUS EST DONC UNE NECESSITE.**

### 3. La durée de cotisation :

**L'allongement de la durée du temps de cotisations est un autre cheval de bataille du gouvernement.**

Comme l'entrée dans la vie active se fait de plus en plus tardivement pour cause de formation notamment (fin d'études vers 22 ans, en moyenne), comme les femmes ont souvent des carrières en dents de scie, toute augmentation du nombre d'annuités se traduira mécaniquement par un départ à la retraite plus tardif, si l'on veut bénéficier d'une pension à taux plein, ou par l'acceptation d'une amputation de ses revenus, si l'on veut partir à 60 ans...

Or la réalité est toute autre : **à l'âge de toucher leurs droits à la retraite, six salariés sur dix ne travaillent déjà plus !**

La majorité des salariés quittent définitivement leur emploi après 36 annuités de cotisation (soit vers 58 ans). Ils sont soit au chômage, soit en « cessation progressive d'activité » ou en « dispense de recherche d'emploi » après licenciements, virés par des patrons qui trouvent les vieux « pas assez productifs et trop chers », soit au RSA (le nouveau RMI)...

**Comment donc accepter un allongement de la durée de cotisations dans ces conditions ?**

Pour nous faire avaler la pilule, le secrétaire général de l'UMP va alors jusqu'à mentir effron-

tément, affirmant que l'espérance de vie au moment du départ en retraite aurait progressé de dix ans depuis 1982 (Cf. [article de Libération](#) du 06/02/2010).

**L'autre solution prisée par le gouvernement est donc de pouvoir cumuler retraite et emploi pour éviter une chute de son pouvoir d'achat**, en instaurant des sortes de « contrats seniors » sur le modèle de ceux en vigueur pour les jeunes.

**Les employeurs bénéficient alors d'une main d'œuvre moins chère et qualifiée, sans avoir à payer de cotisations au titre de la retraite !**

Situation inique qui laisse encore plus de jeunes sur le carreau et sans emploi...

## 4. Le calcul de la pension :

En 1993, l'instauration d'une modification du calcul de la pension, en l'indexant sur les prix et non plus sur le salaire moyen d'activité et en prenant comme base les salaires des 25 meilleures années (à la place des 10, précédemment) a conduit à une perte d'environ 20 % des pensions en moins en 10 ans.

En 2003, la contre-réforme Fillon a ajouté pour les salariés de la fonction publique des décotes, soit des baisses de pension supplémentaires (5% par trimestre manquant), pour les salariés en-dessous des annuités requises, mais ayant l'âge légal de départ, c'est-à-dire 60 ans.

La dernière contre-réforme de 2007, s'est attaquée

aux salariés des régimes spéciaux (SNCF, RATP, EDF...) qui, par «équité», ont vu également l'augmentation de la durée de leurs cotisations à 40 ans.

Aujourd'hui on nous promet une nouvelle dégradation de ce calcul : le véritable objectif du gouvernement est de nous faire partir avec des pensions de plus en plus faibles et d'ouvrir ainsi de nouveaux marchés aux assurances privées, nous incitant à négocier notre future pension en Bourse.

Ce seront ceux qui auront des moyens qui pourront souscrire des systèmes complémentaires de retraite (plans d'épargne retraite souvent défiscalisés)...

### Situation à l'INRA :

Avec les règles d'avant 2003, la retraite nette d'un **Adjoint Technique** était de **1.380 €** /mois pour un départ à 60 ans et après une carrière de 37,5 ans. Après la contre-réforme Fillon de 2003 et l'allongement de la durée de cotisations, elle n'est plus que de **1.042 €**, soit une baisse de 24,5%. Et si on passait aux 25 meilleures années (au lieu des 6 derniers mois), elle tomberait à **919 €**, soit une chute de 33,4%. Toujours à 60 ans et après 37,5 ans de carrière, pour un **Ingénieur d'Etudes**, la chute serait de 37,5% !

## En guise de conclusion...

La base de notre combat pour le maintien des retraites, c'est avant tout la reconnaissance que **la vie humaine n'est pas que le travail.**

Quand on ne travaille plus, on sert quand même (ou encore) à quelque chose... Rappelons que les plus de 60 ans sont également des consommateurs (qui font tourner la machine économique), qu'ils sont très présents dans le mode associatif, et qu'ils jouent un rôle non négligeable en matière d'éducation des jeunes.

**L'uniformisation de la durée de cotisation pour tous peut être « intellectuellement » acceptée**, à condition de ne pas oublier de prendre en compte la pénibilité du travail : contraintes physiques, environnement agressif ou contraintes liées aux rythmes de travail. Mais il faut aussi prendre en compte le fait que les ouvriers ne travaillent plus toute leur vie à un même poste de travail.

**En tenant compte de toutes ces contraintes, il faut d'abord fixer une durée d'assurance qui puisse correspondre à une retraite complète et qui soit atteignable à 60 ans.** La prise en compte de la pénibilité du travail pourrait alors représenter un pourcentage en moins sur cette durée d'assurance.

Pour tenir compte de la population de jeunes apprentis actuellement en augmentation (et qui pourraient donc atteindre les 37,5 annuités de cotisation avant leurs 60 ans), **il est également impératif de rétablir le CFA (congés de fin d'activités) pour de si longues périodes de travail...**